

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0036054

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2698 Société :

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : BOUMZAIRE Lahoucine

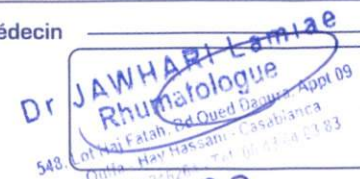
Date de naissance : 02/07/1953

Adresse : Lot Sidi Abdelhaman Rue 29 N°60

Tél : 06 33529200 Total des frais engagés : 1544,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02/10/2022

Nom et prénom du malade : AFRYDOU NASAT

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : MALADIE RHUMATOLOGIQUE

Affection longue durée ou chronique : ☒ ALD ☐ ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 19/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05.10.2022	consultation	6		JAWHARI Jawhari (Rhumatologue) 548, Lot Haj Fatani, Bd Oued Djauria, Apt 09 Oulfa, Hay Hassani - Casablanca INPE: 091245264 - Tel: 06 43 04 03 83

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Jawhari 51 Rue 36 Lot, Casablanca JAWHARI Jawhari	05/10/22	1294,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

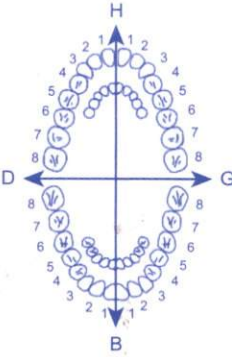
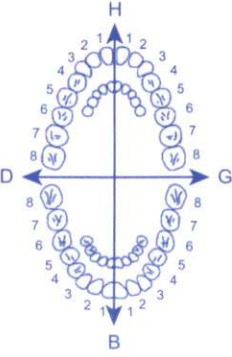
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient														
																	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES			DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE														
	<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>H</td> </tr> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>G</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>B</td> </tr> </table>		H	H	25533412	21433552	00000000	00000000	D	G	00000000	00000000	35533411	11433553	B	B	
	H	H															
	25533412	21433552															
	00000000	00000000															
	D	G															
	00000000	00000000															
	35533411	11433553															
	B	B															
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession																
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS			VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION														

Cabinet de Rhumatologie Dr JAWHARI LAMIAE

- Spécialiste des Maladies des os, des Articulations et de la Colonne Vértébrale
- Rhumatismes Inflammatoires (Paris)
- Ostéoporose
- Echographie Ostéo-articulaire
- Biothérapies
- Ancienne Médecin au Service de Rhumatologie au CHU Ibn Rochd



عيادة أمراض العظام والمفاصل والروماتيزم
د. الجوهري لمياء

- اختصاصية في أمراض العظام والمفاصل و العمود الفقري
- أمراض الروماتيزم (باريس)
- هشاشة العظام
- الفحص بالصدى للمفاصل
- العلاج بالأدوية البيولوجية
- طبيبة سابقة بمصلحة أمراض

العظام والمفاصل بمستشفى ابن رشد

Ordonnar

Le : 05/10/2022

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Methotrexate biolim25mg/ml
al b1 mv
P.P.V : 94,10 DH
6 118001 181605

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Methotrexate biolim25mg/ml
al b1 mv
P.P.V : 94,10 DH
6 118001 181605

Dr A. Fatah

94,10 x 12

1/ Methotrexate 25mg / 1ml

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Methotrexate biolim25mg/ml
al b1 mv
P.P.V : 94,10 DH
6 118001 181605

0,5 ml / Semaine

26.20

2/ Acfol 5mg gr

LOT: 14223007
PER: 07/2026
PPV: 25,20 DH

2gr / Semaine

4849
OTX (03 mnt)

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Methotrexate biolim25mg/ml
al b1 mv
P.P.V : 94,10 DH
6 118001 181605

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Methotrexate biolim25mg/ml
al b1 mv
P.P.V : 94,10 DH
6 118001 181605

PPV: 49,60 DH
LOT: 22H01
EXP: 08/2025

3/ D. cur. 100000 UI 3

1 amp tous les 15 jours

à la Dett. de g.

(03 amp)

puis

89.50

4/ D3 norm 8ttes

Lot: 1728 634501
A consommer avant le: 02/2025
PPC: 89,50 DH

1294.50

8ttes / 8

Y D.D.

(03.00)

Pharmacie AL NOTAHIDA
Rue 36 Lot. Sidi Abderrahmane
Casablanca 022.03.56.06

Dr JAWHARI Lamiae
Rhumatologue

548, Lot Haj Fatah, Bd Oued Darra, Apt 09
Oulfa - Hay Hassan - Casablanca

Maphar
Bd Alkimia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Methotrexate bioldim 25mg/ml
P.P.V: 94,10 DH
al b1 mv

Maphar
Bd Alkimia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Methotrexate bioldim 25mg/ml
P.P.V: 94,10 DH
al b1 mv

Maphar
Bd Alkimia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Methotrexate bioldim 25mg/ml
P.P.V: 94,10 DH
al b1 mv

Maphar
Bd Alkimia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Methotrexate bioldim 25mg/ml
al b1 mv
P.P.V: 94,10 DH